

TRAVAIL DE JEUNESSE – ÉLÉMENTS ESSENTIELS



Partenariat jeunesse

Partenariat entre la Commission européenne
et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



Introduction

À tout instant, partout en Europe, des jeunes et des travailleurs de jeunesse enthousiastes et engagés participent à des activités de jeunesse efficaces et productives, quelles que soient les ressources dont ils disposent.

■ Pour que le travail de jeunesse puisse avoir une influence plus étendue et à plus long terme sur la vie des jeunes en Europe, il faut qu'il soit largement reconnu, doté de ressources suffisantes et mis en œuvre de façon continue. La présente publication décrit une partie des caractéristiques fondamentales que doit réunir le travail de jeunesse pour que cela soit possible, en proposant tout d'abord une illustration générale des principaux aspects du travail de jeunesse en Europe, suivie de suggestions de lectures complémentaires.

PLAN

Partie 1 – Le travail de jeunesse, les jeunes et les travailleurs de jeunesse

- ▶ Définition du travail de jeunesse
- ▶ Les jeunes et le travail de jeunesse
- ▶ Comment le travail de jeunesse profite-t-il aux jeunes ?
- ▶ Le rôle des travailleurs de jeunesse
- ▶ Éducation, compétences et normes éthiques
- ▶ Assurance qualité et reconnaissance professionnelle

Partie 2 – Politiques de jeunesse, financement et soutien

- ▶ Soutien des autorités publiques nationales
- ▶ Rôle du secteur bénévole de la jeunesse
- ▶ Soutien au niveau européen
- ▶ Connaissances, recherche et lectures complémentaires



Partie 1

Le travail de jeunesse, les jeunes et les travailleurs de jeunesse

■ Le Conseil de l'Europe définit le travail de jeunesse de la manière suivante :

” *Le travail de jeunesse est un concept large qui couvre un vaste éventail d'activités sociales, culturelles, éducatives, environnementales et/ou de nature politique par, avec et pour les jeunes, en groupe ou individuellement. Le travail de jeunesse est assuré par des travailleurs de jeunesse rémunérés et bénévoles, et repose sur des processus d'apprentissage non formels et informels axés sur les jeunes et sur la participation volontaire. Le travail de jeunesse est typiquement une pratique sociale, avec les jeunes eux-mêmes ainsi qu'avec les sociétés dans lesquelles ils vivent, qui facilite la participation active des jeunes et leur inclusion dans leurs communautés, ainsi que dans la prise de décisions. (Conseil de l'Europe, 2017)*

■ Au sens de l'Union européenne, le travail de jeunesse est :

” *[...] une notion générale, qui englobe un large éventail d'activités de nature sociale, culturelle, éducative ou politique, organisées par les jeunes, avec les jeunes et pour les jeunes. De plus en plus souvent, ces activités comprennent aussi des activités sportives et des services destinés aux jeunes. L'animation socio-éducative est une forme d'éducation qui relève du domaine extrascolaire et inclut des activités de loisirs spécifiques, organisées par des animateurs professionnels ou volontaires et par des responsables*

d'organisations de jeunesse, et est fondée sur des processus d'apprentissage non formels et sur la participation volontaire. (Résolution du Conseil de l'Union européenne, 2009)

Les définitions des notions de « travailleurs de jeunesse » et de « pratiques de travail de jeunesse » ont été précisées dans le cadre d'un certain nombre de conventions européennes sur le travail de jeunesse et d'autres forums.

Certains pays d'Europe ont aussi adopté leur propre définition juridique ou politique du travail de jeunesse. Le « nuage de mots-clés » ci-dessous reprend les termes les plus utilisés pour décrire le travail de jeunesse :



LES JEUNES ET LE TRAVAIL DE JEUNESSE

Le travail de jeunesse est mené là où sont les jeunes, et selon leurs conditions. Il repose sur leur participation volontaire et leur confiance, et peut se dérouler à tous les niveaux, dans n'importe quel espace ou environnement interactif, en ligne ou par des contacts directs. Il peut consister en une activité unique ou en un programme régulier d'activités dans le cadre duquel les jeunes interagissent entre eux. Un processus de travail de jeunesse suppose que des jeunes et des travailleurs de jeunesse « grandissent » ensemble, par exemple en s'attaquant à des préjugés et à des problèmes individuels, sociaux et sociétaux, et en mettant la démocratie en pratique. Le travail de jeunesse repose sur l'éducation et sur des processus d'apprentissage non formels, assurés par des travailleurs de jeunesse, qui permettent aux jeunes d'apprendre à exprimer leurs aspirations – pour eux-mêmes et pour leurs communautés – et de travailler pour induire un changement. C'est aussi une pratique sociale, qui est souvent axée sur l'inclusion des jeunes, notamment ceux issus de milieux défavorisés.





Sur leur terrain – Une approche universelle ou ciblée

■ Le travail de jeunesse peut reposer sur une approche universelle et être proposé à l'ensemble des jeunes dans des clubs de jeunes, des cafés ou des « guichets uniques », mais il peut aussi être ciblé et organisé sous forme d'activités de proximité, d'activités dans la rue ou d'activités mobiles, et viser alors à soutenir des groupes précis, exposés à la discrimination et défavorisés à de multiples égards. Il peut, par exemple, être mis en place dans des zones rurales reculées, dans des quartiers défavorisés, dans des prisons pour mineurs ou dans des camps de réfugiés

Selon leurs propres conditions – Participation volontaire

■ La participation volontaire et l'absence de jugement moral sont deux des caractéristiques fondamentales du travail de jeunesse. Les travailleurs de jeunesse et les jeunes participent sur un pied d'égalité : ils construisent leur relation, la renforcent et l'inscrivent dans la durée. Le travail de jeunesse est un espace de soutien, d'encouragement et de confiance mutuels, qui offre des d'opportunités d'apprentissage et favorise l'autoanalyse et la réflexion, le développement émotionnel, la conscience sociale et culturelle, et, en fin de compte, l'accomplissement de soi.

■ La participation des jeunes au travail de jeunesse doit leur permettre non seulement de gagner en autonomie, d'assumer la responsabilité de leurs actes et de se prendre en charge, mais aussi de devenir des citoyens actifs, qui réfléchissent aux normes établies et les remettent en question afin d'induire un changement social et politique positif. Concrètement, le travail de jeunesse est un processus mené avec des groupes de jeunes qui évoluent ; il peut se dérouler dans des lieux très divers, être axé sur de nombreuses questions et reposer sur différentes méthodes



COMMENT LE TRAVAIL DE JEUNESSE PROFITE-T-IL AUX JEUNES

Les bénéfices perçus de la participation au travail de jeunesse sont nombreux et divers, pouvant aller jusqu'à la création d'espaces pour les jeunes et à la mise en place de « passerelles » dans leur vie, ce dernier aspect du travail de jeunesse étant particulièrement important pour la vie des jeunes défavorisés victimes d'inégalités et de discrimination (Déclaration de la 2^e Convention européenne du travail de jeunesse, 2015)

Le travail de jeunesse

- ▶ donne aux jeunes les moyens de participer activement à la société et à la vie politique en leur permettant d'acquérir des compétences de vie fondamentales et des connaissances de base pour s'insérer sur le marché du travail ;
- ▶ repose sur des méthodes éducatives non formelles et crée un espace pour l'apprentissage informel ;
- ▶ facilite le passage des jeunes de l'enfance à l'âge adulte, c'est-à-dire la transition de la dépendance à l'autonomie ;
- ▶ aide les jeunes à acquérir des compétences de vie et à les développer ;
- ▶ promeut la paix, la tolérance et l'apprentissage interculturel ;
- ▶ encourage la réflexion critique pour lutter contre la radicalisation et prévenir l'extrémisme ;
- ▶ renforce la démocratie, les droits de l'homme, la citoyenneté, les valeurs européennes, la participation et l'égalité des chances ;
- ▶ renforce les identités positives, le sentiment d'appartenance et l'autonomie ;
- ▶ favorise l'inclusion et la cohésion sociales, et soutient la société civile ;
- ▶ engage dans une coopération intersectorielle et des partenariats



LE RÔLE DES TRAVAILLEURS DE JEUNESSE

Les travailleurs de jeunesse et les jeunes sont à la fois partenaires et parties prenantes dans le travail de jeunesse. Néanmoins, les premiers ont une responsabilité et un rôle particuliers. Bien qu'ils puissent avoir à assurer des fonctions administratives, notamment pour ce qui est de la gestion des programmes et projets, du financement, des ressources et de l'espace physique, ainsi que la création d'un environnement sûr et protecteur pour les jeunes, les travailleurs de jeunesse ont essentiellement pour rôle de faciliter l'apprentissage des jeunes, de les motiver et de les aider à devenir des personnes et citoyens autonomes, actifs et responsables. Pour cela, ils doivent faire preuve de leadership, d'engagement, de créativité et d'enthousiasme. Qu'ils soient rémunérés ou bénévoles, globalement, les travailleurs de jeunesse ont tous à peu près la même fonction et les mêmes responsabilités ; ils doivent avoir les compétences requises et faire preuve de professionnalisme. Souvent, ils accompagnent les jeunes dans leur développement, faisant office de modèles pour eux. Ils sont aussi considérés comme des intermédiaires qui facilitent l'accès à d'autres services sociaux ou publics pour les jeunes et la communauté.



ÉDUCATION, COMPÉTENCES ET NORMES ÉTHIQUES

■ Il existe une offre d'éducation non formelle ou de formation au travail de jeunesse, assurée jusqu'à un certain niveau, dans la plupart des pays d'Europe, mais seule la moitié d'entre eux proposent des formations universitaires dans ce domaine ou dans des domaines connexes, et ils sont peu nombreux à avoir mis en place une formation professionnelle pour les travailleurs de jeunesse. Les programmes d'aide européens, et notamment le Programme Erasmus+, géré par l'Union européenne, proposent une grande diversité d'opportunités de formation au travail de jeunesse.

■ Dans certains pays, il existe des cadres de compétence nationaux, voire locaux, pour les travailleurs de jeunesse, qui définissent les connaissances et les compétences que ces derniers doivent avoir.

■ Le Portfolio du Conseil de l'Europe définit 31 compétences que doivent avoir les travailleurs de jeunesse pour assurer leurs fonctions les plus courantes. Ces compétences sont divisées en deux catégories :

- ▶ des compétences spécifiques, qui confèrent au travail de jeunesse un caractère unique ; et
- ▶ des compétences plus générales, qui sont utiles dans d'autres domaines d'activité mais généralement importantes pour le travail de jeunesse.

■ Il existe également un outil complémentaire, le *Competence Model for Youth Workers to Work Internationally* (cadre de compétences pour le travail de jeunesse à l'international), conçu par le Centre de ressources SALTO Training and Cooperation¹.

1. Pour de plus amples informations, voir <https://www.coe.int/fr/web/youth-portfolio> ou <http://www.salto-youth.net/>.

■ Toutes les activités de nature sociale reposent sur des valeurs, et le travail de jeunesse ne fait pas exception à la règle. De fait, dans le Portfolio du Conseil de l'Europe (2015), il est mentionné que le travail de jeunesse s'efforce de servir les objectifs majeurs d'inclusion et de cohésion sociale, et qu'il comporte une dimension morale intrinsèque qui représente une pratique sociale fondée sur des valeurs et donne lieu à des actions ayant des conséquences sur les plans moral, social et politique. En raison de sa nature éducative, le travail de jeunesse doit aussi permettre aux jeunes d'arriver à définir leurs propres valeurs, en fonction de leur personnalité, de leurs choix et de leurs préférences – ce qui est loin d'être évident!

■ Pour garantir le caractère éthique du travail de jeunesse, généralement, les organisations de jeunesse conçoivent et mettent en œuvre :

- ▶ des codes de déontologie, c'est-à-dire des codes établissant des normes professionnelles pour le travail de jeunesse ;
- ▶ des codes de pratique, qui expliquent comment les principes éthiques peuvent être appliqués dans certains contextes et situations particuliers ; ou
- ▶ des codes de conduite, qui guident les actions et le comportement des travailleurs de jeunesse lorsqu'ils s'occupent de jeunes, notamment pour garantir leur sécurité et leur protection.

■ Les normes éthiques portent sur des questions telles que la confidentialité, les limites professionnelles, la gestion du risque, les relations duelles et le bien-être. Elles couvrent également des aspects liés au type de travail de jeunesse pratiqué (travail de jeunesse en milieu ouvert, travail de jeunesse de proximité, travail de jeunesse fondé sur les convictions religieuses, travail de jeunesse dans la rue, travail de jeunesse avec des jeunes LGBTIQ+, etc.). On trouvera des informations complémentaires sur l'éthique dans le travail de jeunesse dans l'étude d'O. Bárta et S. Petkovic (<https://go.coe.int/qSjvE>)



ASSURANCE QUALITÉ ET RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Il est de plus en plus important, partout en Europe, d'assurer et d'améliorer la qualité dans le travail de jeunesse.

Les approches relatives aux cadres, systèmes et outils d'assurance qualité varient considérablement, allant des labels ou normes professionnelles nationales aux évaluations des organisations ou des travailleurs de jeunesse, en passant par la certification des organismes de formation. L'étude conduite par James O'Donovan contient un certain nombre d'exemples de systèmes d'assurance qualité (O'Donovan 2020).

Parfois, les normes établies au niveau européen inspirent les cadres nationaux, voire institutionnels. Le Label de qualité pour les centres de jeunesse du Conseil de l'Europe a été décerné à 14 centres de jeunesse européens qui offrent des espaces sûrs aux jeunes, sont des établissements éducatifs, favorisent le travail de jeunesse, sont des relais pour les mises en relation et promeuvent les valeurs, les approches et les normes du Conseil de l'Europe.

Le guide pratique du développement de la qualité mis au point par l'Union européenne, *Improving Youth Work*, s'adresse aux jeunes, aux travailleurs et aux organisations de jeunesse, et donne des orientations sur la manière de promouvoir et d'assurer la qualité dans le travail de jeunesse.

Pour assurer un travail de jeunesse de qualité, on pourra s'appuyer sur les informations présentées sur le site www.europegoeslocal.eu, qui propose notamment une Charte européenne du travail de jeunesse local.

Si seule une minorité de pays d'Europe répond aux exigences de reconnaissance professionnelle du travail de jeunesse au niveau national, plus de 20 d'entre eux sont dotés d'une forme d'autorité juridique ou réglementaire du travail de jeunesse et ont mis au point des profils professionnels standards pour les travailleurs de jeunesse. Malte est le seul pays d'Europe à reconnaître statutairement le travail de jeunesse en tant que profession.



Politique, financement et soutien du travail de jeunesse

Soutien des autorités publiques nationales

Politique

Le travail de jeunesse est soutenu et reconnu par le biais de la politique, du financement, de la coopération et du développement de la qualité aux niveaux local, national et européen. Il est de plus en plus considéré comme un moyen de traiter diverses questions qui touchent les jeunes. Ainsi, les autorités nationales et locales ont mis en place des politiques, des fonds et d'autres ressources pour le travail de jeunesse en Europe. La plupart ont adopté une politique de jeunesse qui prévoit également un cadre juridique et/ou stratégique pour le travail de jeunesse, ainsi qu'un soutien financier et d'autres types de soutien. De nombreux pays proposent également l'éducation formelle et la formation qui sous-tendent le travail de jeunesse en tant que discipline. En fait, on pourrait considérer que l'investissement dans le travail de jeunesse a un effet multiplicateur sur les jeunes, ou qu'il donne lieu à un processus en cascade, partant d'un petit groupe de décideurs pour toucher ensuite un groupe plus important de spécialistes stratégiques, puis un groupe encore plus important de praticiens dont le travail touche un nombre impressionnant de jeunes.

Rares sont les pays dont les documents relatifs à la politique de jeunesse contiennent une définition formelle ou juridique du «travail de jeunesse» ou des «travailleurs de jeunesse». Dans la politique nationale, le travail de jeunesse est souvent décrit comme un moyen important de mettre en œuvre la politique de jeunesse ou comme l'une des composantes des services proposés aux jeunes. Parfois, il s'inscrit dans un domaine d'intervention plus large, comme celui de la pédagogie sociale, de l'éducation socioculturelle ou des activités de loisir.

Financement

■ Le niveau et le type de financement accordé au travail de jeunesse varient considérablement en fonction de la population, des ressources, des capacités et du niveau des engagements politiques d'un pays en faveur du travail de jeunesse. Généralement, les fonds publics destinés à ce domaine d'activité s'inscrivent dans le budget alloué à la jeunesse ou aux services pour les jeunes. C'est notamment le cas en Belgique, en Estonie, en France, en Irlande, au Luxembourg et à Malte, où, chaque année, le gouvernement central octroie un financement par l'intermédiaire du ministère compétent, le plus souvent sous forme de subventions aux organisations de jeunesse et à d'autres programmes et services de soutien.

■ Dans d'autres pays, comme l'Allemagne, la Finlande, la Norvège ou la Suède, le financement repose davantage sur les autorités régionales ou locales, qui disposent également d'une plus grande autonomie dans la mise en œuvre des politiques. Enfin, dans des pays comme la Croatie, Chypre, l'Italie, la Géorgie et le Monténégro, le financement est lié à des projets et présente donc un caractère plus ponctuel, reposant dans une très large mesure sur des ressources européennes ou externes.

■ Même dans des pays comme la Finlande et l'Irlande, où le travail de jeunesse est bien établi et bénéficie d'un financement relativement correct, les dépenses publiques relatives au travail et aux services de jeunesse représentent moins de 1 % du budget annuel alloué à l'éducation.

Rôle du secteur bénévole de la jeunesse

■ Le secteur bénévole de la jeunesse est un prestataire fondamental de travail de jeunesse en Europe. Dans de nombreux pays du sud et de l'est de l'Europe, où ces activités sont financées essentiellement par des programmes européens, c'est même le principal prestataire. Il promeut la reconnaissance du développement du travail de jeunesse et assure des services destinés aux travailleurs de jeunesse. Ce secteur englobe les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations de la société civile, les organisations confessionnelles, les sections jeunesse des partis politiques et les organisations politiques, les associations et réseaux de travailleurs de jeunesse et les structures fédératrices nationales, telles que des conseils des jeunes, et les mouvements mondiaux.

■ Bien qu'elles bénéficient souvent d'un financement de l'État, les ONG de jeunesse dépendent fortement des fonds européens (programme Erasmus+, Fonds social européen, Corps européen de solidarité, Fonds européen pour la jeunesse), et des accréditations européennes (Youthpass) lorsqu'il n'existe pas d'accréditation nationale. Certaines fondations nationales ou internationales soutiennent également les initiatives de travail de jeunesse.



SOUTIEN EUROPÉEN

■ Bon nombre de recommandations politiques, normes, cadres stratégiques et indicateurs de qualité, ainsi que de systèmes de financement et de soutien pour le travail de jeunesse, sont mis au point dans le cadre de coopérations européennes et internationales.

Politique

■ Au niveau européen, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont tous deux adopté des politiques et stratégies de jeunesse qui intègrent le travail de jeunesse.

■ La Recommandation CM/Rec(2017)4 du Conseil de l'Europe sur le travail de jeunesse est un instrument qui invite les États membres à renouveler leur soutien au travail de jeunesse en adoptant diverses actions et mesures, et en formulant des politiques qui pérennisent le travail de jeunesse et soutiennent proactivement sa mise en place et son développement à tous les niveaux. Elle est mise en œuvre dans le cadre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour le secteur jeunesse à l'horizon 2030, dont le travail de jeunesse est l'une des quatre priorités stratégiques, par l'intermédiaire de son Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ), ses organes constitutifs et les autres instruments disponibles pour le secteur jeunesse.

■ La Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse (2019-2027) (mobiliser, connecter et autonomiser les jeunes) prévoit l'élaboration d'un programme européen de travail pour la jeunesse portant sur la qualité, l'innovation et la reconnaissance de l'animation socio-éducative, qui sera mis en œuvre notamment par le biais du dialogue de l'Union en faveur de la jeunesse, dans le but d'inclure davantage d'experts et de jeunes dans le processus décisionnel.

■ Le Partenariat Union européenne-Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse est une plateforme de coopération entre ces deux institutions européennes pour la promotion et le renforcement du travail de jeunesse, et sa reconnaissance. Il fait office de groupe de réflexion et de laboratoire, où des experts collectent et produisent des connaissances et les adaptent en vue de leur utilisation effective dans les politiques et pratiques de jeunesse.²

2. <https://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/youth-work2>

■ Le site web consacré au partenariat contient notamment une importante base de données recensant des travaux de recherche généraux et thématiques, des bonnes pratiques et des études de cas et des matériels pédagogiques sur le travail de jeunesse .

■ Il existe également un certain nombre de documents politiques importants sur le travail de jeunesse au niveau européen, notamment :

- ▶ les Conclusions du Conseil sur la contribution de l'animation socio-éducative de qualité au développement, au bien-être et à l'inclusion sociale des jeunes (2013);
- ▶ les Conclusions du Conseil sur le renforcement de l'animation socio-éducative auprès des jeunes pour garantir la cohésion sociale (2015);
- ▶ les Conclusions du Conseil sur le rôle de l'animation socio-éducative à l'appui du développement, chez les jeunes, de compétences de la vie courante essentielles, propices à une transition réussie vers l'âge adulte, la citoyenneté active et la vie professionnelle (2017);
- ▶ les Conclusions du Conseil sur l'animation socio-éducative intelligente (2017) et sur l'animation socio-éducative dans le domaine numérique (2019);
- ▶ les Conclusions du Conseil sur le rôle de l'animation socio-éducative dans le contexte des questions liées aux migrations et aux réfugiés (2018);
- ▶ les Conclusions du Conseil sur l'éducation et la formation des animateurs socio-éducatifs (2019);
- ▶ la Déclaration de la 1^{re} Convention européenne du travail de jeunesse (2010);
- ▶ le Rapport et la Déclaration de la 2^e Convention européenne du travail de jeunesse (2015).

Financement

■ Au niveau européen, les principales sources de financement sont les programmes Erasmus+, Corps européen de solidarité et DiscoverEU de l'Union européenne. Le Fonds social européen propose aussi certains financements. Des informations complémentaires sur les ressources proposées par l'Union européenne sont disponibles à l'adresse suivante : https://europa.eu/youth/home_fr. Quant au Conseil de l'Europe, il soutient les activités menées par des organisations de jeunesse par le biais de son Fonds européen pour la jeunesse. Pour de plus amples informations à ce sujet, voir : <https://www.coe.int/fr/web/european-youth-foundation>.



Organisations et structures européennes

■ L'Union européenne et le Conseil de l'Europe financent aussi un certain nombre d'organisations paneuropéennes et soutiennent des structures qui proposent des informations, des formations et d'autres ressources favorisant le développement du travail de jeunesse, notamment l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA)³, l'Association européenne des Cartes jeunes (EYCA)⁴, Eurodesk⁵, SALTO-YOUTH⁶ et les **Centres européens de la jeunesse** à Budapest et à Strasbourg.

■ Le **Forum européen de la jeunesse** et ses membres promeuvent le développement du travail de jeunesse, le soutien à celui-ci et sa reconnaissance.

CONNAISSANCES, RECHERCHES ET LECTURES COMPLÉMENTAIRES

■ De nombreuses informations, études et analyses sur le travail de jeunesse sont disponibles aux niveaux national et européen. Bien que ces sources reflètent la réalité de ce travail sur le terrain, elles sont essentiellement utilisées par le secteur jeunesse et ne sont pas suffisamment portées à la connaissance du grand public ou d'autres secteurs.

■ L'encyclopédie en ligne de l'Union européenne sur les politiques de jeunesse, baptisée *Youth Wiki*⁷, est une mine d'informations sur les politiques de jeunesse et d'autres politiques qui concernent les jeunes. Elle contient également une rubrique spécifique sur le travail de jeunesse dans les pays participants.

3. www.eryica.org

4. www.eyca.org

5. eurodesk.eu

6. salto-youth.net

7. <https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/en/youthwiki>

■ Le Portfolio du Conseil de l'Europe pour le travail de jeunesse est un outil d'évaluation destiné aux travailleurs et aux responsables de jeunesse, mais aussi aux dirigeants et aux administrateurs, pour l'évaluation et le développement de leurs compétences en matière de travail de jeunesse. Il peut être complété par le *Competence Model for Youth Workers to Work Internationally* (cadre de compétences pour le travail de jeunesse à l'international) conçu par le Centre de ressources SALTO Training and Cooperation.

■ Sont également disponibles les rapports de groupes d'experts et études sur le travail de jeunesse suivants :

- ▶ *Working with young people: the value of youth work in the European Union* (Travailler avec les jeunes : l'utilité de l'animation socio-éducative au sein de l'Union européenne) (2014) ;
- ▶ *Quality youth work – A common framework for the further development of youth work* (Une animation socio-éducative de qualité – Cadre commun pour la poursuite du développement de l'animation socio-éducative) (2015) ;
- ▶ *The contribution of youth work to address the challenges young people are facing, in particular the transition from education to employment* (Aider les jeunes à surmonter les défis auxquels ils sont confrontés, en particulier le passage du système éducatif au monde du travail : la contribution de l'animation socio-éducative) (2015) ;
- ▶ *The contribution of youth work to preventing marginalisation and violent radicalisation* (La contribution de l'animation socio-éducative à la prévention de la marginalisation et de la radicalisation violente) (2017) ;
- ▶ *Developing digital youth work – Policy recommendations, training needs and good practice examples for youth workers and decision-makers* (Développer l'animation socio-éducative numérique – Recommandations politiques, besoins en formation et exemple de bonnes pratiques pour les travailleurs de jeunesse et les concepteurs de politiques) (2018) ;
- ▶ *Taking the future in their own hands – Youth work and entrepreneurial learning* (Construire soi-même son avenir – L'animation socio-éducative et l'acquisition de l'esprit d'entreprise) (2017) ;
- ▶ *The contribution of youth work in the context of migration and refugee matters* (La contribution de l'animation socio-éducative dans le contexte des migrations et des questions relatives aux réfugiés) (2019).

■ Le Centre européen de connaissances sur les politiques de jeunesse (EKCYF) propose un recueil de fiches pays sur le travail de jeunesse et des documents analytiques thématiques relatifs au travail de jeunesse et à la formation des travailleurs de jeunesse dans les pays européens⁸.

■ Le partenariat Union européenne–Conseil de l’Europe a également publié un ensemble d’ouvrages thématiques et de matériels pédagogiques dans le domaine du travail de jeunesse⁹, notamment :

- ▶ *The history of youth work in Europe*: sept volumes retraçant l’histoire du travail de jeunesse dans différents pays et contenant des études thématiques;
- ▶ *Thinking seriously about youth work. And how to do prepare people to do it* (Réflexion approfondie sur le travail de jeunesse et préparation des praticiens à sa mise en œuvre);
- ▶ *Youth worker education in Europe: policies, structures, practices* (La formation des travailleurs de jeunesse en Europe: politiques, structures et pratiques);
- ▶ *13 T-kits: publications thématiques rédigées par des formateurs et éducateurs expérimentés. Il s’agit de manuels faciles à utiliser pour la formation au travail de jeunesse et les activités éducatives*;
- ▶ *Coyote*: magazine en ligne à l’intention des travailleurs de jeunesse et de leurs formateurs, qui publie des articles sur des questions importantes en matière de jeunesse en Europe et au-delà.

■ Le site web du partenariat contient également les documents de travail et les résultats de deux *Conventions*¹⁰ européennes du travail de jeunesse, ainsi qu’un *glossaire*¹¹ mis à jour sur la jeunesse.

■ Enfin, le Partenariat Union européenne–Conseil de l’Europe dans le domaine de la jeunesse organise des cours en ligne ouverts à tous (MOOC) pour transmettre une partie des connaissances acquises dans ce cadre grâce à des supports didactiques accessibles et conviviaux.



8. <https://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/country-information-youth-work>
9. <https://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnershipexpert-group-researching-education-career-paths-youth-workers>
10. <https://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/eywc-website>
11. <https://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/glossary>



Bibliographie

Banks S. (2010), «Ethics and the youth worker”, in Banks S. (ed.), *Ethical issues in youth work* (2^e édition), Routledge, Londres.

Banks S., Imam U. (2000), “Principles, rules and qualities: an ethical framework for youth work”, *International Journal of Adolescence and Youth*, 9:1, pp. 65-82.

Bárta O., Petkovic S. (2020), Youth workers education paths – Ethical standards in youth work and how they support education and career pathways of youth workers, <https://go.coe.int/qSjvE>.

Conseil de l’Europe (2017), Recommandation CM/Rec(2017)4 du Comité des Ministres aux États membres relative au travail de jeunesse, https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680717e78, consulté le 23 mars 2020.

Conseil de l’Europe (2015), Portfolio pour le travail de jeunesse – Un instrument en ligne pour améliorer la qualité du travail de jeunesse en Europe sur la base de l’autoévaluation des compétences des travailleurs et animateurs de jeunesse, Strasbourg.

Déclaration de la 2^e Convention européenne du travail de jeunesse (2015), Créer un monde qui fasse la différence, <https://go.coe.int/Lvn4A>, consulté le 23 mars 2020.

Résolution du Conseil de l'Union européenne (2009), Résolution du Conseil du 27 novembre 2009 relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018), 2009/C 311/01, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32009G1219%2801%29>.

Commission européenne (2018), *Eurobaromètre Flash n° 455 – Jeunesse européenne*.

EUR-Lex: L'accès au droit de l'Union européenne.

Charte sociale européenne (STE n° 35), 1961 ; Charte sociale européenne (révisée) (STE n° 163), 1996.

Union européenne (2017), *Improving youth work – your guide to quality development*, https://ec.europa.eu/youth/news/2017/improving-youthwork-your-guide-quality-development_en.

Partenariat Union européenne-Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse (2018), *Mapping the educational and career paths of youth workers*, et documents de travail connexes.

Fusco D. (2014), "The social architecture of youth work practice", in Belton B. (ed.), *'Cadjan – Kiduhu' - Global perspectives on youth work*, Sense Publishers, Rotterdam.

O'Donovan J. (2020), Promoting quality in youth work practice in Europe, <https://go.coe.int/j5TRv>

Rapport de la 2^e Convention européenne du travail de jeunesse (2015), *Similarities in a world of difference*.

Sercombe H. (2010), *Youth Work Ethics*, Sage Publications Ltd, Londres.

Sinclair C., Simon N. P., Pettifor J. L. (1996), "The history of ethical codes and licensure, in Bass L. et al. (eds) *Professional conduct and discipline in psychology*, American Psychological Association, Washington, DC.

Swartz S., Cooper A. (2014) "Navigational capacities for youth success in adversity: a sociology of southern youth", Conférence: XVIII^e Congrès mondial de sociologie de l'ISA, juillet 2014, Yokohama, Japon.

Williamson H. (2015), "Finding Common ground", synthèse dans le rapport de la 2^e Convention européenne du travail de jeunesse.

Les auteurs

■ **Tanya Basarab** est chercheuse et responsable des politiques de jeunesse au sein du Partenariat Union européenne-Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse, dans le cadre duquel elle contribue au Centre européen de connaissances sur les politiques de jeunesse (EKCYF), notamment sur les questions du travail de jeunesse et de l'inclusion sociale des jeunes. Formée en relations internationales, avec une spécialisation dans le développement, elle participe aux activités d'organisations de la société civile axées sur la jeunesse, le développement communautaire, la citoyenneté active, l'action sociale et la lutte contre la pauvreté. Ses contributions portent essentiellement sur la gouvernance, le dialogue civil, la démocratie participative, l'inclusion sociale et les processus politiques fondés sur les droits. Elle a en outre participé au travail éditorial sur des ouvrages publiés dans le cadre du partenariat jeunesse, notamment les volumes 23 à 26 de la série « *Youth Knowledge* », tout en assurant la coordination de ces ouvrages. Tanya Basarab est actuellement responsable par intérim du partenariat jeunesse.

■ **James O'Donovan** est un ancien agent public irlandais doté d'une solide expérience dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, tant en Irlande que, de façon plus générale, en Europe. Il a consacré la majeure partie de sa carrière à l'éducation, et plus particulièrement, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques dans des domaines tels que l'enseignement tertiaire non universitaire, à l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre national des qualifications, mais aussi de systèmes de gestion et d'amélioration de la performance pour le secteur civil et public, à la question des inégalités dans le système éducatif et à l'élaboration d'un cadre national de normes de qualité pour le secteur de la jeunesse.



Cette troisième publication clôt une série qui explore le triangle de gouvernance du secteur de la jeunesse en mettant l'accent sur le pilier de la pratique du travail de jeunesse. Qu'est-ce que le travail de jeunesse et comment est-il défini ? Qui y participe et quels sont ses bénéfices pour les jeunes ? Où se déroule le travail de jeunesse et sur la base de quels principes ? Quels sont les politiques, programmes et financements qui le reconnaissent et soutiennent son développement de qualité ?

Cette publication se concentre sur les caractéristiques essentielles du travail de jeunesse qui doivent être en place pour que ce dernier ait un impact plus large et plus durable sur la vie des jeunes à travers l'Europe. Elle le fait en donnant une image générale des principaux éléments du travail de jeunesse en Europe et en offrant des conseils sur les normes, ressources, réseaux et programmes européens qui contribuent à un meilleur environnement et à une meilleure expérience du travail de jeunesse à tous les niveaux.

<http://youth-partnership-eu.coe.int>
youth-partnership@partnership-eu.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int

Les États membres de l'Union européenne ont décidé de mettre en commun leur savoir-faire, leurs ressources et leur destin. Ensemble, ils ont construit une zone de stabilité, de démocratie et de développement durable tout en maintenant leur diversité culturelle, la tolérance et les libertés individuelles. L'Union européenne s'engage à partager ses réalisations et ses valeurs avec les pays et les peuples au-delà de ses frontières.

<http://europa.eu>



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE